



Délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 28 mai 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers absents représentés : 7

Nombre de conseiller absent excusé : 1

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, FOCKENOY Marc, LESY Denis, MINET Frédéric, POUILLART Laurent, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :

CASTEL Sylvie (pouvoir Renaud ENNIQUE), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), FREMAUX Céline (pouvoir FOCKENOY Marc), HEURTEAUX Martine (pouvoir DUMORTIER Benjamin), VIAU Gaëlle (pouvoir ROSSIE Perrine), BARETS-WALLE Aline (pouvoir SILVESTRI Antoine), COUSIN Didier (pouvoir COUSIN Didier).

Etait absent excusé : DUMORTIER DANIEL.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

POINT N°08 : Budget Ville : Compte de gestion 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions relatives à la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable public ;

Vu les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2025 transmis par le comptable public ;

Considérant que le comptable public est chargé de tenir la comptabilité de la commune et d'établir, en fin d'exercice, le compte de gestion retraçant l'ensemble des opérations budgétaires et comptables ;

Considérant que le compte de gestion doit être soumis pour avis au Conseil municipal avant transmission à la Chambre régionale des comptes ;

Considérant qu'après vérification de la concordance entre les écritures du comptable public et celles de l'ordonnateur, le compte de gestion 2025 du budget principal de la Ville fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice : 1 324 892,64 €
- Résultat antérieur reporté : 664 739,67 €
- Part affectée à l'investissement 2025 : - 491 826,44€

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève donc à 1 497 805,87 €

Section d'investissement

- Solde d'exécution de l'exercice : -559 046,03 €
- Solde d'exécution antérieur (001) : 691 520,16 €

Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à 132 474,13 €

Considérant que ces résultats sont conformes aux écritures de l'ordonnateur ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2025 du budget principal de la Ville, tel que présenté par le comptable public.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Laurent POUILLART



La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.